



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 166-2024

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTE LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-CÔTE-NORD QUE :

Le 20 août 2024, le conseil de la MRC a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 166-2024* relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 octobre 2024 à la suite de son approbation par la ministre des Affaires municipales attestant la conformité de celui-ci aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Donné aux Escoumins, le 24 octobre 2024.

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca